ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 44758

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'obligation vaccinale contre le tétanos. La politique vaccinale s'inscrit dans un programme global de protection de la santé publique. Or, le tétanos est une maladie non immunisante et non contagieuse. Dès lors, le vaccin antitétanique n'apporte aucune protection à la collectivité et, par voie de conséquence, le maintien de cette obligation vaccinale contre le tétanos pour l'ensemble de la population peut paraître inopportun. En outre, certains effets secondaires dramatiques liés à l'injection de ce vaccin ont été révélés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de procéder à la révision de la législation en matière de vaccination et ce, dans quel délai.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44758
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5670